

Décembre 2018

Table des matières

Page	Contenu
2	Convocation et tractanda
3 - 4	Le mot du conseil communal
5 - 6	Budgets de fonctionnement et d'investissement 2019 (commentaires)
7 - 8	Répartition des dépenses communales
9	Budget de fonctionnement 2019
10 - 11	Budget d'investissement 2019
12 - 13	Modification du coefficient d'impôt
14 - 16	Crédits d'investissement pour approbation
17 - 18	Planification financière 2019 - 2023
19	Statistique de la dette par habitant et estimation
20	Vente de terrain communal
21 - 29	Informations officielles
30 - 40	Informations générales



Convocation

Les citoyennes et citoyens de Grolley sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

**jeudi 6 décembre 2018 à 20h00
à la salle de l'Auberge de la Gare à Grolley**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2018
2. Budget 2019
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Modification temporaire du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 85.00% à 80.00% pour les années 2019 et 2020
 - 2.3 Crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule édilitaire
 - 2.4 Crédit d'investissement complémentaire pour la révision du plan d'aménagement local
 - 2.5 Crédit d'étude pour la rénovation et l'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives
 - 2.6 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2019
3. Election de l'organe de révision
4. Vente de terrain communal en zone industrielle Au Martzé
5. Informations du conseil communal
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2018 ne sera pas lu étant donné qu'il est à votre disposition à l'administration communale, ainsi que sur le site communal www.grolley.ch

Le Conseil communal



Chères Grolleysannes, chers Grolleysans,

Alors que la fin d'année approche à grands pas ainsi que le temps du bouclage des comptes, le conseil communal s'est chargé de préparer le budget 2019 qui sera présenté pour approbation lors de cette assemblée communale.

Au vu du bénéfice annoncé, il apparaît important de rappeler que les montants des ventes des terrains communaux sont pris en compte lors de l'élaboration du budget afin de permettre l'utilisation de ces recettes pour des investissements et ainsi améliorer des infrastructures communales et la qualité de vie de nos citoyens.

Ceci peut se traduire par des infrastructures saines, un soutien aux commerçants, l'organisation d'animations par la commission culturelle et les sociétés locales que nous profitons de remercier ou encore de proposer des services et des infrastructures nécessaires à proximité.

A ce sujet, une étude a débuté en lien avec l'implantation d'un cabinet médical sur le territoire communal et des informations complémentaires seront fournies en temps utiles.

Ensuite, l'autorité communale a non seulement décidé d'investir dans l'acquisition d'un véhicule édilitaire en remplacement de l'actuel qui arrive en fin de vie, mais aussi de mener une étude sur les besoins en infrastructures scolaires et sportives.

A cela s'ajoute des projets qui seront présentés lors de la prochaine assemblée, comme la rénovation de la place de jeux de l'école et de la zone sportive, des façades de l'administration communale mais aussi, le changement du système de gestion des clés des bâtiments communaux.

Vous constatez également qu'une baisse d'impôt limitée dans le temps est proposée.

La raison de cette proposition avec une durée limitée est la réforme sur les impôts des entreprises RIE III, qui se nomme désormais la nouvelle réforme fiscale financière AVS, et l'impact que celle-ci pourrait avoir sur les comptes communaux. Dès lors, le conseil communal préconise la prudence quand bien même, il semble que pour notre commune l'impact sera limité.

Finalement, le dossier de plan d'aménagement local est déposé au service de l'Etat et deux recours sont en cours de traitement par la Direction.

Ce dossier a demandé beaucoup d'énergie mais aussi un engagement financier conséquent.



Le mot du Conseil communal

Malheureusement cet engagement n'est pas terminé car un crédit complémentaire doit être demandé d'une part pour couvrir le dépassement occasionné par les adaptations apportées suite aux modifications de loi durant la préparation de la révision et d'autre part pour couvrir les coûts futurs à envisager jusqu'à l'approbation par la Direction de l'aménagement et des constructions.

Vous l'aurez compris l'autorité communale a encore du pain sur la planche et se réjouit de mener à bien ces projets futurs pour que les offres proposées aux citoyens soient nombreuses et adressées à tous.

C'est sur cette note positive que l'autorité communale tient à vous souhaiter de joyeuses fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le conseil communal



■ Préambule

L'automne annonce l'arrivée imminente de la fin de l'année et avec elle la présentation des budgets communaux pour l'année à venir ainsi qu'un extrait de la planification financière à cinq ans.

Afin de permettre une lecture plus ciblée, cette présentation met en comparaison le budget 2019 avec les comptes définitifs 2017, les comptes 2018 au 30.09.2018 ainsi que le budget 2018 en vigueur.

A noter que le budget détaillé est disponible auprès de notre administration et/ou par e-mail à l'adresse commune@grolley.ch.

■ Commentaires généraux

Dans la même lignée que les budgets de 2016 à 2018, celui de 2019 laisse apparaître **un bénéfice de CHF 855'332**.

■ Budgets de fonctionnement

Comme pour 2018 déjà, ce résultat positif à venir, provient principalement de la comptabilisation partielle du bénéfice réalisé sur la vente des parcelles Au Martzé à la sortie du village, direction Léchelles.

Le bénéfice de ces ventes, cumulé à une gestion rigoureuse des encaissements et des dépenses permet à l'exécutif en place de vous proposer une baisse temporaire du coefficient d'impôt pour les deux prochaines années soit 2019 et 2020. Le coefficient passerait, si accepté, de **85.00 à ce jour à 80.00** dès le 1^{er} janvier 2019. Le coefficient de 85.00 sera à nouveau appliqué dès le budget 2021, car les produits des ventes arriveront certainement à terme d'ici cette date et plusieurs investissements interviendront après 2020. De plus, les conséquences de l'entrée en vigueur de la Réforme fiscale financière AVS seront ressenties dès 2021.

Si ce nouveau coefficient temporaire est accepté, il entraînera une modification du budget de fonctionnement 2019 pour les comptes de produits liés à cette baisse du coefficient et basés sur les recettes fiscales des comptes et budgets précédents. Le

résultat du budget 2019 passerait de CHF 855'332 à **CHF 602'332**.

● Recettes fiscales

L'estimation des recettes fiscales prend en compte les données transmises par le SCC, nos données historiques ainsi que l'évolution de la population. L'évolution de la démographie et le développement immobilier de notre territoire.

Comme informés, l'administration communale reprendra la gestion des impôts communaux dès la facturation des acomptes 2019. Ceci aura comme conséquence pour les contribuables de recevoir les demandes d'acomptes et les décomptes finaux une fois par le canton et une fois par la commune. Une gestion interne permettra à terme de supprimer la redevance versée.

● Conclusion et perspectives

Les finances pérennes de ces dernières années, augmentées des rentrées créées par les ventes de terrains communaux permettent, en plus de proposer une réduction du coefficient d'impôt, d'autofinancer une grande partie des investissements à venir. Cet autofinancement évite ainsi des frais d'intérêt sur emprunt et permet plus de souplesse lors de l'établissement du budget.

■ Investissements

Le montant total des investissements bruts est estimé à CHF 420'000. Après déduction faite des subventions et des autres revenus, les investissements nets à charge de la commune se montent à CHF 375'000. D'autres investissements seront présentés lors de l'assemblée des comptes au printemps prochain. En effet, certains devis n'ont pu être remis à temps et n'ont pu être analysés. La majorité de ces dépenses est consentie pour permettre de réduire les effets du temps sur nos ouvrages et le remplacement du matériel d'exploitation. Ils sont présentés en détail dans la suite du bulletin communal.



Les principales variations entre les budgets 2018 et 2019 pour les recettes et les charges concernent les postes suivants :

	Budget 2018	Budget 2019	Différence
● Rendement fiscal et autres impôts	5'357'150	5'306'650	- 50'500
➤ Impôts ordinaires	4'372'000	4'319'000	- 53'000
➤ Impôts irréguliers	195'000	182'500	- 12'500
➤ Autres impôts	790'150	805'150	+ 15'000

▪ **Autres charges** (sans prélèvement aux réserves)

Achats de machines et de mobilier	- 21'000
Entretien, rénovation bâtiment administration	+ 70'070
Frais de location et licences informatiques	- 33'800
Entretien, rénovation bâtiment scolaire	- 27'800
Entretien des routes et de l'éclairage	+ 92'300
Honoraires d'ingénieurs	+ 18'750
Entretien et rénovation des installations (eau potable)	+ 76'260
Gains sur ventes immobilières	+ 875'000

▪ **Charges liées**

Participation au Cycle d'orientation	- 17'500
Contribution à l'aide sociale par district	- 71'500
Commission perception de l'impôt communal	- 62'000
Participation aux frais de tutelles et d'état Civil	+ 7'400





Répartition des charges par nature - Budget 2019

Répartition des charges par nature - Budget 2019

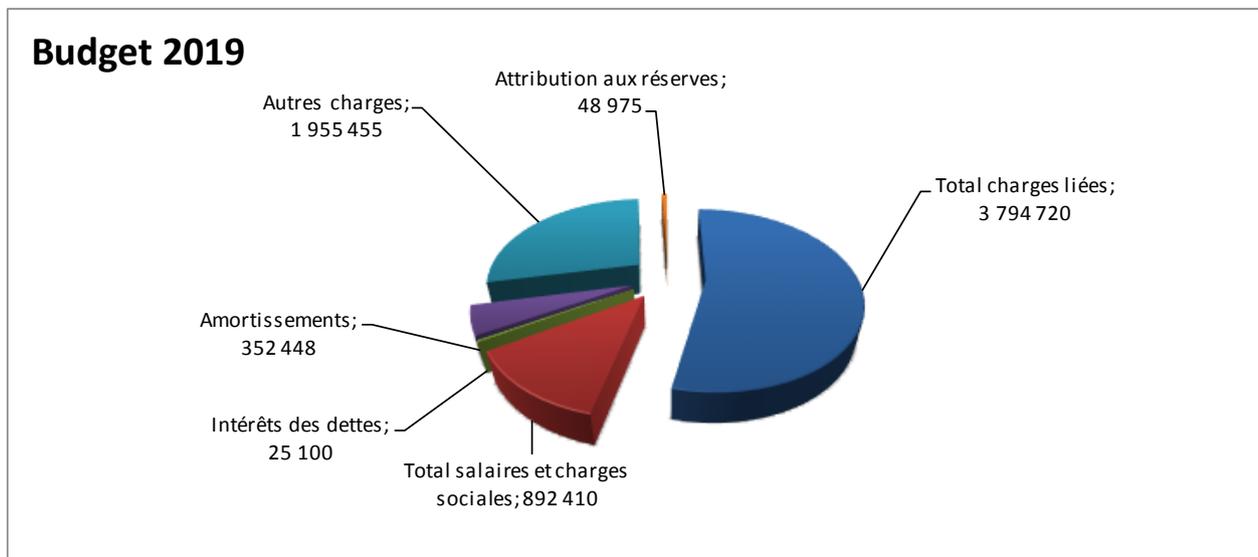
Variation du budget 2019
en % par rapport au budget 2018

Variation du budget 2019
en % des comptes 2017

Classification de la commune

(sans amortissements supplémentaires et création/prélèvement de réserve)			2019	2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Total charges liées *	- 2.15	+ 4.17	3 794 720	3 878 080	3 642 781	3 586 710
Total salaires et charges sociales	+ 0.32	+ 6.57	892 410	889 520	837 418	812 260
Intérêts des dettes	- 1.57	- 28.74	25 100	25 500	35 224	44 800
Amortissements	+ 0.00	+ 30.41	352 448	352 448	270 267	352 448
Autres charges	+ 14.72	+ 31.26	1 955 455	1 704 525	1 489 808	1 568 270
Attribution aux réserves	- 69.24	+ 69.41	48 975	159 200	378 293	93 974
Total imputations internes			887 114	887 114	762 065	843 648
Total pour détermination de la masse salariale nette			1 750	1 750	1 762	1 750
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 0.25	+ 1.01	7 957 972	7 898 137	7 878 755	7 303 860
<i>Résultat (excédents charges/produits)</i>			855 332.00	76 677.00	109 297.04	12 888.00

* Introduction de la péréquation financière intercommunale au 1er janvier 2011





Budget de fonctionnement 2019

Récapitulation du compte de fonctionnement	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	7 878 755.23	7 988 052.27	7 898 137.00	7 974 814.00	7 989 405.00	8 844 737.00
0. ADMINISTRATION	749 002.62	322 302.15	842 817.00	340 548.00	886 747.00	340 548.00
1. ORDRE PUBLIC	150 513.30	48 287.90	144 124.00	48 674.00	153 734.00	48 174.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2 419 616.75	132 322.20	2 486 360.00	109 232.00	2 476 035.00	102 632.00
3. CULT. CULTURE ET LOISIRS	295 468.45	9 006.60	331 568.00	6 064.00	345 778.00	6 464.00
4. SANTE	628 878.40	5 822.75	685 405.00	10 000.00	701 135.00	6 000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	965 086.85	55 445.05	1 064 738.00	10 000.00	1 009 088.00	11 500.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	515 655.90	90 210.75	563 157.00	80 273.00	624 937.00	80 773.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	968 526.80	960 843.70	976 088.00	885 336.00	999 871.00	932 119.00
8. ECONOMIE	28 766.00	1 215.00	36 904.00	929.00	42 104.00	929.00
9. FINANCES ET IMPOTS	1 157 240.16	6 362 596.17	766 976.00	6 483 758.00	749 976.00	7 315 598.00
Excédents charges/produits fonctionnement	109 297.04	76 677.00	76 677.00	855 332.00	855 332.00	855 332.00
Compte de fonctionnement	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. ADMINISTRATION	749 002.62	322 302.15	842 817.00	340 548.00	886 747.00	340 548.00
01. ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS	96 382.15	55 985.00	105 150.00	62 508.00	106 300.00	62 508.00
02. ADMINISTRATION GENERALE	652 620.47	266 317.15	737 667.00	278 040.00	780 447.00	278 040.00
Excédents de charges ou de produits	652 620.47	266 317.15	737 667.00	278 040.00	780 447.00	278 040.00
1. ORDRE PUBLIC	150 513.30	48 287.90	144 124.00	48 674.00	153 734.00	48 174.00
10. FRAIS DE TUTELLES ET D'ETAT CIVIL	67 886.90		57 600.00		65 000.00	
12. JUSTICE	1 170.00	2 210.00	1 000.00	1 000.00	800.00	1 000.00
14. POLICE DU FEU	69 278.85	41 177.90	65 740.00	42 774.00	68 570.00	42 274.00
16. PROTECTION CIVILE	9 615.75	4 900.00	17 014.00	4 900.00	17 464.00	4 900.00
17. PROTECTION DE LA POPULATION	2 561.80		2 770.00		1 900.00	
Excédents de charges ou de produits	150 513.30	48 287.90	144 124.00	48 674.00	153 734.00	48 174.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2 419 616.75	132 322.20	2 486 360.00	109 232.00	2 476 035.00	102 632.00
20. ECOLE ENFANTINE	159 634.70		163 640.00		158 110.00	
21. CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1 460 992.40	80 831.35	1 508 365.00	59 000.00	1 515 870.00	52 500.00
22. ECOLES SPECIALISEES	349 669.45		349 250.00		352 300.00	
23. FORMATION PROFESSIONNELLE	42 516.55		41 000.00		45 000.00	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE	406 803.65	51 490.85	424 105.00	50 232.00	404 755.00	50 132.00
Excédents de charges ou de produits	2 419 616.75	132 322.20	2 486 360.00	109 232.00	2 476 035.00	102 632.00
3. CULT. CULTURE ET LOISIRS	295 468.45	9 006.60	331 568.00	6 064.00	345 778.00	6 464.00
30. CULTURE	115 109.25	735.25	121 809.00	600.00	123 509.00	500.00
300. Bibliothèque	16 501.50		16 465.00	600.00	17 365.00	
33. DECORATIONS FLORALES, CHEMINS PEDESTRES	9 223.95		9 700.00		11 500.00	
34. SPORTS	160 136.55	7 271.35	186 609.00	4 464.00	194 279.00	4 964.00
35. AUTRES LOISIRS	10 998.70	1 000.00	13 450.00	1 000.00	16 490.00	1 000.00
Excédents de charges ou de produits	295 468.45	9 006.60	331 568.00	6 064.00	345 778.00	6 464.00
4. SANTE	628 878.40	5 822.75	685 405.00	10 000.00	701 135.00	6 000.00
40. HOPITAUX	17 421.95		29 000.00		34 000.00	
41. HOMES MEDICALISES	456 628.95	705.55	475 600.00		486 000.00	
44. SOINS AMBULATOIRES	135 512.60		155 540.00		157 870.00	
46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES	15 644.90	5 117.20	21 200.00	10 000.00	19 200.00	6 000.00
49. AUTRES DEPENSES DE SANTE	3 670.00		4 065.00		4 065.00	
Excédents de charges ou de produits	628 878.40	5 822.75	685 405.00	10 000.00	701 135.00	6 000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	965 086.85	55 445.05	1 064 738.00	10 000.00	1 009 088.00	11 500.00
54. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	133 909.45	9 990.00	107 910.00	10 000.00	126 210.00	10 000.00
55. INST. SPEC. PERS. HANDICAPEES ET INADAPTEES	461 877.65		473 500.00		477 500.00	
56. ENCOURAGEMENT A CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	3 480.00		3 500.00		3 500.00	
58. AIDE SOCIALE	365 819.75	45 455.05	479 828.00		401 878.00	1 500.00
Excédents de charges ou de produits	965 086.85	55 445.05	1 064 738.00	10 000.00	1 009 088.00	11 500.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	515 655.90	90 210.75	563 157.00	80 273.00	624 937.00	80 773.00
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	376 981.90	65 482.65	398 257.00	56 273.00	473 787.00	56 273.00
64. FRAIS CFF	39 144.00	24 728.10	40 300.00	24 000.00	41 150.00	24 500.00
65. TRAFIC REGIONAL	99 530.00		124 600.00		110 000.00	
Excédents de charges ou de produits	515 655.90	90 210.75	563 157.00	80 273.00	624 937.00	80 773.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	968 526.80	960 843.70	976 088.00	885 336.00	999 871.00	932 119.00
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	202 468.35	202 468.35	192 923.00	192 923.00	226 356.00	226 356.00
71. PROTECTION DES EAUX	530 631.30	530 631.30	488 398.00	488 398.00	501 148.00	501 148.00
72. GESTION DES DECHETS	192 726.75	199 228.25	222 983.00	196 702.00	203 683.00	196 702.00
74. CIMETIERE	10 918.55	1 487.00	15 871.00	1 313.00	17 871.00	1 913.00
75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS			1 000.00		1 000.00	
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31 781.85	27 028.80	54 913.00	6 000.00	49 813.00	6 000.00
Excédents de charges ou de produits	968 526.80	960 843.70	976 088.00	885 336.00	999 871.00	932 119.00
8. ECONOMIE	28 766.00	1 215.00	36 904.00	929.00	42 104.00	929.00
80. AGRICULTURE	3 092.30	684.00	1 800.00	400.00	3 800.00	400.00
81. FORETS	16 273.70	531.00	16 004.00	529.00	16 104.00	529.00
83. TOURISME	5 700.00		5 700.00		5 800.00	
84. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE			1 000.00		1 000.00	
86. ENERGIE	3 700.00		12 400.00		15 400.00	
Excédents de charges ou de produits	28 766.00	1 215.00	36 904.00	929.00	42 104.00	929.00
9. FINANCES ET IMPOTS	1 157 240.16	6 362 596.17	766 976.00	6 483 758.00	749 976.00	7 315 598.00
90. IMPOTS	190 629.70	5 216 443.07	243 347.00	5 357 150.00	181 347.00	5 311 650.00
93. PEREQUATION FINANCIERE		406 391.00		415 000.00		417 000.00
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	242 269.91	216 444.35	331 244.00	289 223.00	376 244.00	289 563.00
940. GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	148 969.56	141 417.55	192 763.00	216 773.00	192 063.00	216 743.00
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	93 300.35	75 026.80	138 481.00	72 450.00	184 181.00	72 820.00
99. AUTRES POSTES	724 340.55	523 317.75	192 385.00	422 385.00	192 385.00	1 297 385.00
Excédents de charges ou de produits	1 157 240.16	6 362 596.17	766 976.00	6 483 758.00	749 976.00	7 315 598.00



Budget d'investissement 2019

Récapitulation du compte d'investissement	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	1 424 458.85	1 209 310.00	1 650 000.00	45 000.00	420 000.00	45 000.00
0. ADMINISTRATION	300 000.00					
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION					120 000.00	
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS						
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	15 639.65				210 000.00	
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	809 541.00	485 555.25	1 650 000.00	45 000.00	90 000.00	45 000.00
8. ECONOMIE PUBLIQUE						
9. FINANCES ET IMPOTS	299 278.20	723 754.75				
Excédents charges/produits investissement		215 148.85		1 605 000.00		375 000.00
Compte d'investissement						
0. ADMINISTRATION	300 000.00					
02. ADMINISTRATION GENERALE						
020.500.00 Achats de terrains en zone d'intérêt public	300 000.00					
020.506.00 Logiciel de gestion communale						
Excédents de charges ou de produits		300 000.00				
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION					120 000.00	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE					120 000.00	
290.503.04 Réfection toit salle de gymnastique						
290.503.05 Réfection toit école						
290.503.06 Crédit d'étude pour la rénovation et l'agrandissement des infrastructure scolaires					120 000.00	
290.661.00 Subventions cantonales						
Excédents de charges ou de produits						120 000.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	15 639.65				210 000.00	
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	15 639.65				210 000.00	
620.501.01 Modération de trafic / travaux						
620.501.05 Route d'accès à la zone industrielle	9 400.00					
620.501.08 Réfection route de la Gare et trottoir	6 239.65					
620.506.02 Balayeuse						
620.506.03 Camion édilitaire					210 000.00	
620.509.00 Assainissement éclairage public						
Excédents de charges ou de produits		15 639.65				210 000.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	809 541.00	485 555.25	1 650 000.00	45 000.00	90 000.00	45 000.00
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	19 940.00	185 865.35		30 000.00		30 000.00
700.501.06 Plan d'infrastructure d'eau potable (PIEP)	19 940.00					
700.501.07 Reprise des installations hydrauliques d'armasuisse						
700.506.01 Remplacement des compteurs d'eau						
700.610.00 Taxes de raccordements eau potable		185 865.35		30 000.00		30 000.00
71. PROTECTION DES EAUX	647 106.70	299 689.90	1 300 000.00	15 000.00		15 000.00
710.501.11 Collecteur EU Rosière						
710.501.12 Adduction d'eau & canalisation (zone industrielle)						
710.501.13 Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude						
710.501.14 Mise en séparatif "Fin du Chêne"						
710.501.15 Mise en séparatif "Cheiry et Grands Champs", crédit d'étude						
710.501.16 Mise en séparatif Cheiry	508 127.60					
710.501.17 Remplacement de l'aération du bassin biologique	138 979.10					
710.501.18 Bassin de rétention			1 300 000.00			
710.610.00 Taxes de raccordements eaux usées		199 049.90		15 000.00		15 000.00
710.610.05 Taxes de raccordement Step		100 640.00				
710.661.00 Subventions cantonales						
74. CIMETIERE			350 000.00			
740.503.00 Chapelle mortuaire			350 000.00			
740.509.00 Assainissement cimetière						
740.509.01 Réfection des pavés du cimetière						
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	101 163.80				90 000.00	
790.501.00 Equipements secteur Village Sud						
790.501.03 Equipement de la zone d'activité Au Martzé	101 163.80					
790.509.01 Révision du PAL						
790.509.02 Révision du PAL, crédit complémentaire						
790.509.03 Révision du PAL, crédit complémentaire 2	41 330.50					
790.509.04 Révision du PAL, crédit complémentaire 3					90 000.00	
Excédents de charges ou de produits		323 985.75		1 605 000.00		45 000.00
9. FINANCES ET IMPOTS	299 278.20	723 754.75				
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	299 278.20	723 754.75				
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		723 754.75				
942.503.05 Nouvelle salle communale	217 425.55					
942.503.06 Rénovation de l'Auberge de la Gare	81 852.65					
942.600.00 Vente de terrains		723 754.75				
Excédents de charges ou de produits	424 476.55					



CONTRÔLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU 31.10.2018

(Classement par no de compte)

Etat
 T = Terminé présent
 TP = Terminé à présenter
 A = Abandon
 I = Décompte intermédiaire

No	Objet	Voté au budget annuel	Comptes no	CREDITS	2014 & ant.					2018	2017	2016	2015	Totaux Dépenses	Etat	SOLDES	Budget 2018	Budget 2019
					2014	2013	2012	2011	2010									
14/1	Tableaux interactifs	2014	290.506.02	64 000.00	62 636.80									62 636.80	T	1 363.20		
13/1	Achats de terrains en zone d'intérêt public	2013	020.500.00	300 000.00						300 000.00				305 572.25	TP	-5 572.25		
15/1	Pupitres	2015	290.506.03	95 000.00						95 439.60				95 439.60	T	-439.60		
00/1	Moderation de trafic / crédit d'étude	2000	620.501.00	70 000.00	70 581.75									70 581.75	T	-581.75		
04/1	Moderation de trafic / travaux	2004	620.501.01	1 200 000.00	1 226 659.50	24 563.65								1 203 223.15	TP	-3 223.15		
10/4	Route d'accès à la zone industrielle	2010	620.501.05	145 000.00	144 561.65					9 400.00				155 561.65		-10 561.65		
12/1	Moderation de trafic, réparation (Valtraboc)	2012	620.501.07	27 000.00	25 992.95									25 992.95	T	1 007.05		
15/2	Réfection route de la Gare et trottoir	2015	620.501.08	168 000.00						6 239.65				13 039.65		154 960.35		
15/2	Balayeuse	2015	620.506.02	110 000.00	110 000.00									110 000.00	T	-		
00/2	Ext. réseau eau potable - secteur Corsallettes	2000	700.501.05	476 900.00	174 626.80									174 626.80	I	302 273.20		
16/1	Crédit d'investissement pour la réal. du PIEP	2016	700.501.06	40 000.00						3 994.75				29 319.75		10 680.25		
12/3	Remplac. tableau commande réseau eau potable	2012	700.506.00	110 000.00	106 215.00									106 215.00	T	3 785.00		
18/1	Reprise des instal. hydrauliques d'armasuisse	2018	700.503.00	180 000.00												180 000.00		
00/3	Racc./assain eaux usées secteur Corsallettes	2000	710.501.02	386 630.00	320 643.35									320 643.35	I	65 986.65		
14/4	Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude	2014	710.501.13	15 000.00	6 559.25	1 637.50								8 196.75		6 803.25		
15/3	Mise en séparatif "Fin du Chêne"	2015	710.501.14	215 000.00										-		215 000.00		
15/3	Mise en séparatif "Le Chery", crédit d'étude	2015	710.501.15	35 000.00						36 180.90				36 180.90	T	-1 180.90		
16/1	Mise en séparatif "Le Chery"	2016	710.501.16	1 100 000.00						72 493.90				585 661.80		514 338.20		
17/1	Remplacement de l'aération du bassin biologique	2017	710.501.17	180 000.00						138 979.10				138 979.10		41 020.90		
18/2	Bassin de rétention	2018	710.501.18	1 300 000.00												1 300 000.00		
18/3	Chapelle mortuaire	2018	740.503.00	350 000.00												350 000.00		
09/5	Sentier piétonnier Village-Sud - Gare	2009	790.501.01	170 000.00	120 332.05									120 332.05		49 667.95		
16/2	Equipement de la zone d'activité Au Martzé	2016	790.501.03	1 100 000.00						4 740.50				727 195.65		372 804.35		
08/2	Révision du PAL	2008	790.509.01	100 000.00	100 000.00	2 922.70								102 922.70	T	-2 922.70		
13/5	Révision du PAL, crédit complémentaire	2013	790.509.02	65 000.00	49 018.75	9 830.00				6 500.00				65 348.75		-348.75		
15/4	Révision du PAL, crédit complémentaire 2	2015	790.509.03	55 000.00						29 276.05				119 530.25		-64 530.25		
12/7	Nouvelle salle communale, crédit d'étude détaillée	2012	942.503.04	80 000.00	81 717.10	-420.50								81 296.60	T	-1 296.60		
15/3	Nouvelle salle communale, crédit d'étude	2015	942.503.05	2 600 000.00	6 756.65	1 421 571.95				823 175.25				2 643 597.40		-43 597.40		
15/3	Réfection façades Auberge de la Gare	2015	942.503.06	80 000.00						81 852.65				81 852.65		-1 852.65		
				8 817 530.00	2 925 681.50	1 737 295.05				1 082 230.95				7 980 866.95		3 516 630.05		1 830 000.00

Nouveaux objet proposés

19/1	Véhicule édilitaire	2019		210 000.00														210 000.00
19/2	Révision du PAL, crédit complémentaire 3	2019		90 000.00														80 000.00
19/3	Crédit d'étude pour la rénov. et l'agrand. école	2019		120 000.00														120 000.00
				9 237 530.00						1 424 458.85				7 980 866.95		3 936 630.05		410 000.00



2.2 Modification temporaire du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base pour les années 2019 et 2020

Comme indiqué précédemment, la planification financière ainsi que les résultats de ces dernières années laissent apparaître une situation propice à une réduction du coefficient d'impôt.

En effet, la vente des terrains situés dans la nouvelle zone industrielle Au Martzé donne à notre commune une certaine autonomie financière étant donné que ces terrains figuraient au bilan pour une valeur symbolique de CHF 1.-. De plus, la réévaluation en 2014 des valeurs fiscales des biens immobiliers par le Service cantonal des contributions (SCC) procure également des rentrées d'argent additionnelles pour la contribution immobilière. Pour ces raisons, le Conseil communal propose une baisse du coefficient d'impôt pour les années 2019 et 2020 de 85.00 à 80.00.

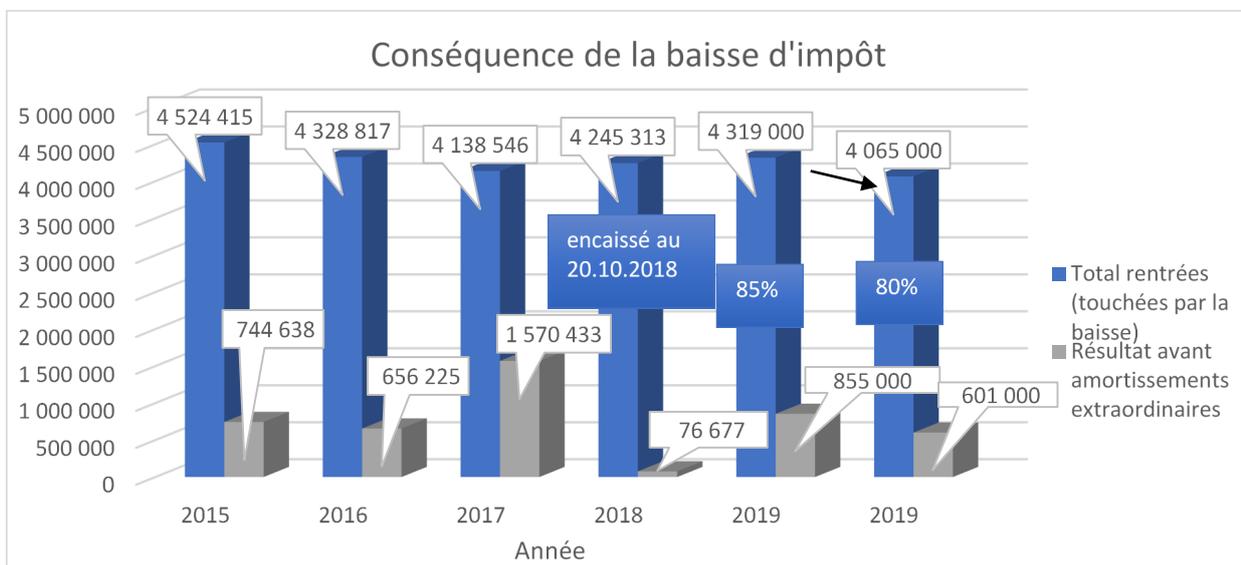
POURQUOI UNE BAISSÉ SUR 2 ANS UNIQUEMENT ?

Cette réduction fiscale est intimement liée aux bénéfices dégagés sur les ventes de terrains communaux.

Par conséquent, il ne sera possible de garantir cette baisse sur une longue durée.

De plus, l'entrée en vigueur de la RFFA (Réforme fiscale financière AVS) aura des influences sur la fiscalité des entreprises et sur la péréquation financière que notre commune touche chaque année. Les conséquences étant pour l'heure incertaines et l'exécutif ayant plusieurs investissements à moyen terme, le principe de prudence est appliqué et la baisse proposée limitée à une durée de 2 ans.

Le tableau ci-dessous illustre une évolution pessimiste de l'impôt ordinaire (revenu, fortune, bénéfice et capital). En effet, il se base sur les chiffres réellement encaissés au 20.10.2018 et ne tient compte ni des rentrées des deux derniers mois, ni de l'évolution démographique, ni du développement des sociétés dans les zones industrielles.





Le tableau précédent présente une baisse de rentrées fiscales d'environ CHF 253'000.- ce qui équivaut à une réduction de 5% des recettes.

Si le coefficient temporaire est accepté, il entraînera une modification du budget de fonctionnement 2019 pour les centres de produits liés à cette baisse du coefficient. D'un excédent de produits de **CHF 855'332**, nous passons à un excédent de produits à **CHF 602'332** pour ce budget de fonctionnement **2019 modifié**.

Dès lors, le conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la modification temporaire du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base pour les années 2019 et 2020.





2.3 Crédit d'investissement pour l'acquisition d'un Véhicule édilitaire

Le véhicule utilisé actuellement par le personnel édilitaire est un Linder Unitrac, datant de 2004 et affichant actuellement environ 4'200 heures de travail au compteur.

Après 14 ans de loyaux services, son entretien devient onéreux et les réparations de plus en plus fréquentes, engendrant ainsi des coûts très lourds. Ce véhicule devra également être expertisé en 2019 et les frais pour l'expertise sont estimés à plus de CHF 13'000.-.

Le Linder actuel ayant encore une valeur économique d'environ CHF 30'000.-, ce montant (valeur de reprise) serait déduit du montant investi.

Pour information, ce véhicule effectue tous les travaux de déneigement et de transport de matériel « lourd ». Il permet en plus de se rendre dans les endroits escarpés pour entreprendre les travaux d'entretien en bordure des ruisseaux ou sur les sentiers en forêt.

Dans ce contexte, le choix du conseil communal s'est porté sur l'acquisition d'un nouveau véhicule. Plus fonctionnel, souple et confortable à l'usage, cet engin ménagera la santé du personnel ; ainsi la nouvelle grue facilitera la manutention de la saleuse et permettra également un gain d'efficacité et des économies de temps.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 6 décembre 2018 un crédit de CHF 210'000.- pour le remplacement du véhicule édilitaire.



Plan de financement

Coût total du projet

Taux

En CHF

210 000.00

Couverture de la dépense

210 000.00

(liquidités courantes)

Frais de fonctionnement

Amortissement annuel

15%

31 500.00

Intérêts = 0% / autofinancement

0%

0.00

Total

31 500.00



2.4 Crédit d'investissement complémentaire pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Le dossier de révision du PAL est en traitement auprès des services de l'état après un nombre conséquent d'heures de négociation, de préparation du dossier et d'adaptation au fur et à mesure des modifications des lois et d'interprétations de celles-ci par lesdits services qui ont exigés des changements.

A ce jour, le conseil communal constate que le deuxième crédit complémentaire est dépassé par les charges inhérentes au dossier et se voit contraint de présenter à l'assemblée communale une nouvelle demande pour un montant total de CHF 90'000. En effet, la charge de travail qu'ont nécessité les changements de législation est plus conséquente que planifiée.

Le crédit complémentaire, en plus de couvrir le montant du dépassement de CHF 67'000, est nécessaire afin de traiter les prochains résultats d'analyses des services de l'état attendus et qui aboutiront, à terme, sur l'approbation du dossier.

Cependant, l'autorité communale s'attend à ce que des adaptations soient exigées par l'Etat.

Dès lors et afin de couvrir le dépassement atteint, le conseil communal invite l'assemblée communale à approuver le crédit complémentaire de CHF 90'000 pour la révision du plan d'aménagement local.



Plan de financement	Taux	En CHF
Coût total du projet		90 000.00
Couverture de la dépense <i>(liquidités courantes ou recours à l'emprunt si nécessaire)</i>		90 000.00
Frais de fonctionnement		
Amortissement annuel	15%	13 500.00
Intérêts annuels / autofinancement	0%	0.00
	Total	13 500.00



2.5 Crédit d'étude pour la rénovation et l'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives

L'école construite dans les années 1970 fût l'objet d'un agrandissement entre 1990 et 1991. Le bâtiment compte 9 salles de classe ainsi que des salles utilisées pour des travaux spéciaux, comme les activités créatrices, le catéchisme, la logopédie, la psychologie ou encore la salle des maîtres.

L'établissement accueille actuellement près de 170 élèves répartis en 8 classes. La croissance démographique, liée à la densification des villes, se répercute également dans les villages situés en périphérie. Cette augmentation de la population engendre par conséquent l'arrivée de nouvelle famille sur notre territoire et les constructions en cours de réalisation auront un impact.

Afin d'anticiper l'accroissement du nombre d'élèves, de maintenir le niveau des prestations d'enseignement et de respecter la législation en matière de scolarité, l'exécutif communal souhaite réaliser une étude qui déterminera les besoins en intégrant autant que possible, les différents souhaits des utilisateurs des infrastructures.

La volonté est de garantir aux élèves de la commune un environnement idéal à l'enseignement tout en regroupant les services en lien avec l'enseignement comme l'accueil extrascolaire, la bibliothèque, mais aussi les installations sportives.

En conséquence, le Conseil communal sollicite l'Assemblée communale du 6 décembre 2018 afin d'obtenir un crédit de CHF 120'000.- pour mener une étude.



Couverture de la dépense
(liquidités courantes)

120 000.00

Frais de fonctionnement

Amortissement annuel

15%

18 000.00

Intérêts = 0% / autofinancement

0%

0.00

Total

18 000.00



■ Préambule

En application de l'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, prenant en compte l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. La planification financière est l'expression chiffrée des impacts du programme d'investissements de législature sur le compte de fonctionnement prévisionnel. Il est également présenté dans son intégralité à la commission financière.

■ Incertitudes et limites liées à la planification financière

Il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux prévisions à établir sur plusieurs années, tels que :

- L'évolution démographique
- Le rythme et l'ampleur des allègements fiscaux au niveau cantonal
- L'impact des éventuelles modifications de lois qui auraient des incidences en matière de charges liées
- L'évolution des taux d'intérêts
- La réalisation de certains investissements
- L'entrée en vigueur de la nouvelle réforme fiscale

La planification financière a été construite en se basant sur une moyenne des montants annoncés au niveau des **charges liées** pour les années 2017-2018, ainsi que les dépenses réelles au 30 octobre de cette année. Une augmentation de ces charges, qui représentent plus de 50% des dépenses de fonctionnement, a également été prise en considération (voir diagramme page 7).

■ Les résultats de la planification financière

- La tendance relevée pour la planification financière 2019 à 2023 présente une évolution globale des charges ainsi qu'une augmentation des rentrées fiscales liées à la construction de 88 logements au Champs Clos.
- Dans la mesure où les prévisions devaient se confirmer, la planification financière 2019 – 2023, qui comprend les charges et produits induits pour chaque investissement figurant au programme de législature, se solderait par des résultats positifs jusqu'en 2022. Ces résultats ne sont jamais garantis et peuvent fortement varier en fonction de la date de réalisation de certaines dépenses et l'encaissement de certains produits.
- Dès lors, ces résultats respectent selon nos prévisions, la limite légale selon art. 87 al. 3 LCo à 5%.

■ Conclusions

- L'apport généré par l'arrivée de nouveaux contribuables sur le territoire communal sera mieux quantifiable d'ici 2 à 4 ans et fera preuve d'un réajustement continu.
- Les calculs qui ont permis l'élaboration de cette planification intègre toujours une certaine réserve liée à différents risques économiques ce qui explique les différences entre les budgets et les comptes réalisés.
- L'analyse future de la planification financière ainsi qu'un réajustement régulier de cette dernière nous permettront de suivre l'évolution des différents résultats.



Pour permettre une meilleure projection du futur de la Commune et/ou améliorer la qualité des installations de notre commune, le conseil communal a élaboré un programme des investissements qui a été intégré dans la planification financière 2019-2023.

Celle-ci intègre les travaux nécessaires à entreprendre, les nouveautés dues à l'entrée en vigueur de nouvelles lois ou nouvelles réglementations ainsi que, dans la mesure du possible, les demandes des citoyens

Dès lors, nous vous présentons, ci-dessous, une ***estimation*** des objets dont le coût des investissements net se monte à CHF **375'000**. **Nous insistons sur le fait que pour les objets planifiés en 2020-2021**, il s'agit d'une **prévision** et que les projets présentés ci-dessous pourront être différés dans le temps, voir supprimés.

CHF

2019

- *Véhicule édilitaire* **210'000**
- *Plan d'aménagement local – crédit complémentaire 3* **90'000**
- *Crédit d'étude pour la rénovation et l'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives* **120'000**

Assemblée printemps 2019

- *Place de jeux* **150'000**
- *Réfection complète des façades de l'administration* **160'000**
- *Système de fermeture des bâtiments* **90'000**

2020 - 2021

- *Adaptation réseau d'eau potable* **2'000'000**
- *PGEE* **80'0000**
- *Réfection route du Centre* **400'000**



Statistique dette par habitant et estimation selon programme d'invest. 2019 - 2023

Année	Comptes				Budget				Projection			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Dettes brutes	2 620'	3 220'	3 220'	2 220'	2 220'	2 720'	2 720'	4 220'	5 220'	5 220'		
Capitaux	2 522'	1 782'	2 140'	1 801'	2 700'	1 503'	1 513'	613'	863'	1 113'		
Endettement net en (mio)	98'	1 438'	1 080'	419'	-480'	1 217'	1 207'	3 607'	4 357'	4 107'		

Charges d'intérêts et amortissements en % de l'impôts ordinaires	8.0 %	8.3 %	8.3 %	6.7 %	8.3 %	8.1 %	6.8 %	7.6 %	3.9 %	4.2 %
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Nbre habitant au 1.1.	1 883 h	1 905 h	1 900 h	1 934 h	1 940 h	1 950 h	2 150 h	2 190 h	2 200 h	2 200 h
------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Dette nette/habitant	52.00	755.00	568.00	217.00	-247.00	624.00	561.00	1 647.00	1 980.00	1 867.00
Dette brute / habitant	1 391.00	1 690.00	1 695.00	1 148.00	1 144.00	1 395.00	1 265.00	1 927.00	2 373.00	2 373.00

Communes canton FR
(moyenne dette nette en CHF) 3 000.00 3 075.00 3 112.00
Communes "Sarine" 3 063.00 3 169.00 3 479.00



4. Vente de terrain communal en zone industrielle Au Martzé

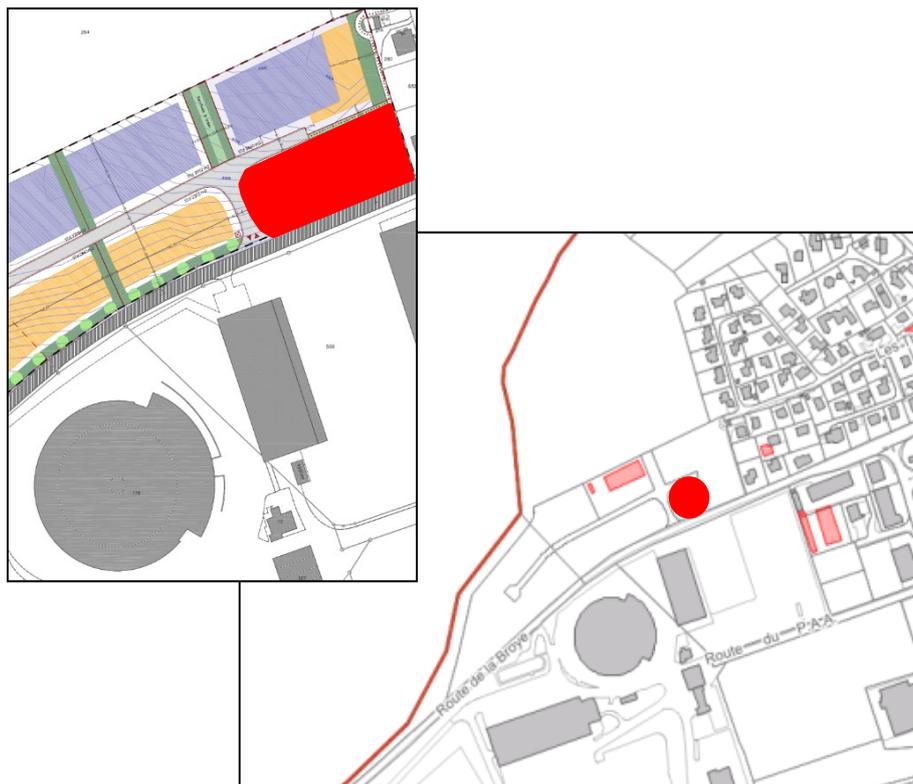
L'entreprise Lauper SA, actuellement située à la route de l'Industrie, souhaite agrandir son site et a présenté au conseil communal une demande d'acquisition de terrain dans la zone industrielle Au Martzé accompagnée d'un projet préalable.

Après analyse de celui-ci, l'autorité communale a sollicité certains changements afin que les exigences communales soient respectées. En effet, le conseil communal est sensible à une intégration réfléchie et sensée des entreprises s'installant dans la zone industrielle située à proximité du tissu bâti afin d'éviter d'une part les nuisances sonores mais aussi de garantir des réalisations architecturales de qualité.

Le nouveau projet présenté répondant aux conditions, le conseil communal a décidé de proposer à l'assemblée communale la vente d'une surface de 3'115 m² le long de la route cantonale, au prix de CHF 140.-/m².

Selon les termes du contrat de vente, la construction devra intervenir dans un délai donné ; un droit de réméré et un droit de préemption qualifiés d'une durée de 10 ans chacun sont concédés en faveur de la commune.

Au vu des éléments présentés, le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la vente de terrain de gré à gré de 3'115 m² pour un montant fixé à CHF 140/m², soit CHF 436'100, à l'entreprise Lauper SA.





L'ADMINISTRATION SERA FERMÉE
DU 24 DÉCEMBRE 2018 AU 6 JANVIER 2019

PENSEZ À RETIRER LES CARTES CFF

LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018 AU PLUS TARD



Cartes journalières communales



Comme chaque année, notre commune met à disposition de ses citoyens et de la communauté en générale 2 cartes journalières.

Le nombre de carte à disposition pour notre Village est de 2 jusqu'au nombre de 2'000 habitants et pourrait être augmenté une fois ce nombre atteint.

L'exécutif communal a pris la décision de maintenir les prix actuels soit :

CHF 35.- pour les habitants de la Commune et

CHF 45.- pour les habitants hors du territoire.

Pour mémoire, ces billets peuvent être réservés **et payés** directement depuis notre site internet.



DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2018 DEVOIR D'INFORMATION A L'USAGE DES CONSOMMATEURS

SOURCES PRIVEES

Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'eau potable du 16 décembre 2016, quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Dès lors, nous rappelons à tous les propriétaires-distributeurs d'eau de sources privées de procéder à une analyse annuelle.

COMMUNE DE GROLLEY

En application de l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable du 23 novembre 2005, la commune de Grolley publie les principales caractéristiques qualitatives de l'eau potable distribuée dans le réseau communal pour le premier semestre de l'année **2018**.

Le 90% de l'eau distribuée par le réseau communal Grolley est pompée dans la nappe phréatique au puits des Baumes, situé entre Léchelles et Chandon. Le 10% restant provient du puits du Moulin à Chésopelloz. Ces eaux sont non-traitées.



PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DU RÉSEAU COMMUNAL DE GROLLEY EN 2018

Nombre d'analyses : **3 groupes de prélèvements**

(1x puits des Baumes + 1x puits du Moulin, 3x chez 2 abonnés)

Quantité d'eau consommée **110'925** m³ (janvier 2017 à janvier 2018)

Soit environ **159 litres par jour et par habitant**

Dureté totale **37.5° français** (type d'eau : dure)

Teneur en nitrates **21 mg/l** < 40 mg/l valeur limite

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du conseiller communale responsable des eaux, M. Guillaume Rohrbasser. Des informations sont également à disposition sur le site internet suivant : www.fr.ch/eau



Taillez vos haies en bordure de nos routes !

Vos haies et vos arbres se développent ce qui peut perturber l'organisation de l'espace mis en place par l'être humain.

C'est le cas en particulier pour la végétation qui borde nos routes, chemins et autres voies de circulation.

Pour cette raison, la loi sur les routes a été mise en place pour régler la cohabitation entre Dame Nature et les Hommes.

L'article 94 de cette loi stipule:

« les haies vives doivent être taillées chaque année avant le 1er novembre »

Le conseil communal prie donc instamment tous les propriétaires bordiers d'une voie de circulation de bien vouloir tailler ou élaguer toute plantation qui empiéterait sur le gabarit de ladite voie.

Différents schémas permettant une meilleure compréhension du règlement sont disponibles sur le site internet communal, rubrique administration, législation.





ANNIVERSAIRES DES NONAGENAIRES DE 2018



Durant cette année 2018, la commune de Grolley a eu le plaisir de fêter Madame et de Monsieur **Alice et Fernand Dafflon**



Ainsi que Mesdames **Marguerite Riedo** et **Thérésia Reynaud**



À l'occasion de ces anniversaires, la Commune de Grolley était représentée par son Syndic, Monsieur Christophe Prétet et par Madame la Conseillère, Suzanne Bovet.



ARTISANS D'AUTREFOIS par M. Emile Schroeter - récits

C'est avec un grand plaisir que l'autorité communale vous transmet un extrait des souvenirs des artisans d'autrefois rédigés par Monsieur Emile Schroeter.

Les récits sont disponibles sur le site www.grolley.ch ainsi qu'à l'administration communale.

Nous remercions chaleureusement Monsieur Schroeter de nous faire partager ces instants de la vie d'antan de Grolley.

Le Conseil communal

Emile Schroeter



Artisans d'autrefois

Grolley et environs

Grolley, octobre 2018



Extrait des récits « Artisans d'autrefois »

De bien vaillants artisans d'autrefois À Grolley et environs

Introduction

Dès mon jeune âge, j'ai toujours été impressionné par les artisans qui œuvraient dans notre village.

Ils étaient déjà nombreux à l'époque. Leur activité et leur engagement, c'était la vie du village, sa bonne marche, un lien pour la communauté. Pas de coûteuses factures mais une rétribution à l'aune de nos minces revenus.

Je voudrais ici, par ce témoignage, leur rendre un hommage qui devrait toucher et encourager leurs successeurs, les artisans d'aujourd'hui. Le Bulletin communal sera l'écho de leur solide activité.

Les voici, déclinés sans aucune préférence ni marque de supériorité, comme une balade par les quartiers du village :

pages

2	Henri Jaquet , dit « Le Petit Henri », maître menuisier
3	Maurice Jaquet , dit « Maurice-maçon », entrepreneur de maçonnerie
4	Noël Mottas , dit « Nellon », batteur, laboureur, préposé au débit de sel
6	Maxime Jaquet , réparateur en toutes mécaniques
7	Les Frères Jonin , menuisiers
8	Louis Jaquet , le cordonnier du Guéravet
9	Lucie Jaquet de la Chernaz, commerçante en volailles et œufs
10	Ernest Ritz , le laitier
12	Fernand et Adèle Terrapon , le boulanger du village et son épouse, épicière
13	Frédéric et Aloysia Faller , le boulanger du Sablion et son épouse, épicière
14	Les Frères Cuennet , dits « Les Petits-Louis », agriculteurs
15	Casimir Pilloud , dit « Miron », distillateur
17	Léon Monney , dit « Léon Paysan », réparateur de vélos
18	Fidèle Jaquet , dit « Matchèque », distillateur
19	Cécile Deschoux , commerçante en volailles et oeufs
20	Etienne Cottier , taupier, Cutterwyl
21	Angéloz Frères , selliers-tapissiers, Belfaux

Que de bons souvenirs ! Avec eux, on saura mieux apprécier la présence et l'activité indispensables des artisans d'aujourd'hui.

Je tiens ici à remercier chaleureusement le Conseil communal et son Administration qui ont bien voulu accepter de publier cette évocation de notre passé récent ; à Madame Elisabeth Schenevey-Cuennet, « Babeth », pour ses compléments d'informations et son appui amical ; à Monsieur Gérard Repond, pour la relecture et les corrections.

Je vous souhaite « Bonne lecture », bien du plaisir à la découverte de « *Ceux qui nous ont précédés* ».

Emile Schroeter



Extrait des récits « Artisans d'autrefois »

Henri Jaquet, dit « Petit Henri »

Menuisier

Actuellement Maison Litzistorf, route du Village 8

C'était le menuisier du village ; il nous a tous bien marqués, nous, les gamins d'en haut.

C'était un homme de petite taille, très nerveux..., que nous aimions bien taquiner de temps à autre en rentrant de l'école. Par exemple, on excellait dans le jet de pierres ; d'ailleurs, mon frère Albert, même gaucher, était un champion !!! L'objectif « suprême » du lancer de pierres était de franchir le faîte du toit, haut et pointu, de la menuiserie de notre « victime ». Bien sûr, de temps en temps, un caillou faisait tinter les tuiles et notre gaillard sortait, énervé, et cherchait le petit vaurien qui prenait son toit pour un terrain d'entraînement. La troupe était bien camouflée dans les environs ; on apercevait des rires étouffés et des ombres qui fuyaient. On n'y voyait pas de mal ; c'était un jeu, un moment de plaisir presque innocent.

Le plus cocasse, c'était notre clin d'œil à son épouse, dénommée Clémence, bien enveloppée, qui taquinait en riant, du haut de son balcon, son petit mari tout excité... En passant, un mot sur cette épouse d'autrefois. Elle allait à la forêt avec son charret, ramasser du bois mort pour son potager. Après les moissons, on la voyait glaner, pour ses poules. Elle venait aussi ramasser les « patates » que le paysan laissait sur son champ. Aujourd'hui, les machines ne sont pas charitables.

Revenons à ce cher Petit Henri. C'était un professionnel de la menuiserie. D'ailleurs Papa, sensible à tous les métiers du bois et qui avait fait un apprentissage de chef de chantier, appréciait ses compétences. Bien des agencements à l'église, aux bâtiments communaux et paroissiaux ainsi que dans les maisons particulières sont de sa main.

J'ai eu l'occasion à maintes reprises de me rendre dans son atelier ; j'admirais son travail, le crissement de la scie, les copeaux que crachait sa varlope sur la planche au parfum de résine. J'étais toujours impressionné de voir avec quelle dextérité, il actionnait et manipulait ses premières machines : la raboteuse, la scie à ruban... De temps à autre, contrarié par un bois plein de nœuds, il laissait échapper un petit juron, accompagné d'un coup de hanche sec et nerveux !!!

Le meilleur : Petit Henri fut aussi conseiller de paroisse, en même temps, d'ailleurs, que mon oncle Miron – j'en parlerai plus loin - et Papa ; ils étaient de ceux qui donnent du temps en partage, pour la communauté.

Avec eux, on pourrait lire « Petit Henri », sur le monument aux hommes de cœur, à l'entrée du paradis.



Extrait des récits « Artisans d'autrefois »

Lucie Jaquet, de la Chernaz Commerçante en volailles et œufs

actuellement Madame Marie-Louise Jaquet, veuve de Roger et Madame Luce Pauchard

Voilà une autre personne qui a marqué mon enfance : Lucie de la Chernaz.

Les volailles, les lapins, les œufs étaient son fonds de commerce. En outre, la SEG (Schweizerische Eier Gesellschaft) lui avait confié le ramassage des œufs produits dans toutes les fermes alentour. Au passage à niveau, on voyait défiler les fermières en foulard, le panier plein d'œufs, recouvert d'un linge à carreaux. A la Chernaz, les œufs étaient calibrés, et rangés dans une grande caisse qu'elle acheminait ensuite vers un centre de ramassage

Bien sûr, pour tous ses transports, il fallait un véhicule. Au temps où l'on allait encore au marché avec une carriole attelée, elle avait acquis une antique automobile, une Nasch noire qui faisait mon admiration ; imaginez, une limousine des années 30, pleine de poulets, de lapins et sur le porte-bagages, la caisse des œufs. Elle avançait prudemment, lentement, sur nos routes de graviers et de nids-de-poules.

Au village, elle faisait partie des rares détenteurs de voitures automobiles. En effet, on pouvait les compter sur les doigts des mains, Il y avait le laitier, M. Rytz, Noël Mottas, Pierrot Mottas, le cafetier, Walter Herren, directeur de l'Ecole professionnelle, Fernand Pittet, marchand de chevaux et Lucie Jaquet de la Chernaz .

Personne imposante, Lucie Jaquet était l'épouse de Jean Jaquet, ancien syndic et bonhomme sec, assez spécial. De nature assez tapageuse, il ajoutait toujours son grain de sel dans les assemblées communales. Elle était la grand-mère d'un bon copain Jean-Pierre Rey.

L'hiver, au temps de neige, les pentes de la Chernaz étaient le rendez-vous des lugeurs, gamins petits et grands. Et parfois, un lugeur étourdi allait, à la dérive, déranger dans son sommeil, la vieille Nasch noire recouverte de givre.

Ces souvenirs vous intéressent ? Vous pouvez retrouver la suite sur www.grolley.ch ou auprès de l'administration communale.



« HOMMAGE AU CUBE » de M. Hans Schöpfer NOUVELLE SCULPTURE AU GIRATOIRE DE LA ROSIÈRE

Vous l'avez sûrement déjà remarqué, ou pourrez le remarquer, le rond-point de la Rosière est surmonté d'une création de M. Hans Schöpfer depuis le mois d'octobre 2018.

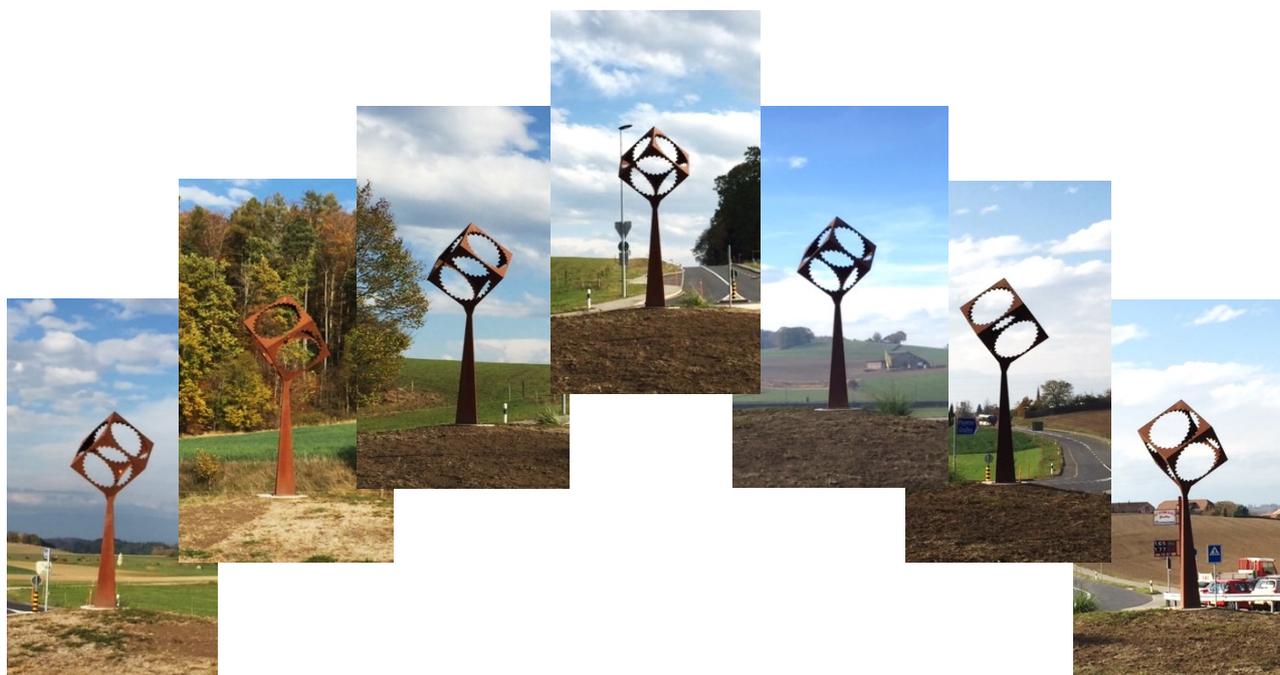
Cette œuvre intitulée « Hommage au Cube » provient d'une exposition qui s'est déroulée à Morat en 2012, où elle a été découverte.

Elle mesure environ 4 mètres et est composée d'un socle pyramidal surmonté d'un cube retourné sur un de ses coins.

Le cube a ses 6 faces percées de larges cercles dont les bords sont finement dentelés. Les dents sont légèrement penchées dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Cette œuvre de Monsieur **Hans Schöpfer** de Granges-Paccot a été mise à disposition de la commune grâce à la confrérie de la Herse que nous remercions.

Une cérémonie officielle d'inauguration sera organisée au printemps 2019 afin de fêter dignement l'exposition de l'œuvre.





à retourner à :		Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux	par fax au 026 305 56 54 ou par email à l'adresse: jean-paul.borne@fr.ch
Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise	
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère	
Natel:	Tél. privé/prof.:	Formulaire également disponible sur notre site www.forets-sarine.ch	
Date:	Signature:		

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min. 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus , sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux , sec	120.00	livraison obligatoire	

Total stères	Total de la valeur du bois TTC
---------------------	---------------------------------------

Forfait pour livraison à domicile		
Quantité commandée	Forfait en CHF pour la livraison	Livraison
pour 1 stère	55.00	
pour 2 stères	65.00	
pour 3 stères	75.00	
pour 4 stères	120.00	
pour 5 stères	130.00	
pour 6 stères	140.00	
pour 7 stères	160.00	
pour 8 stères	170.00	
pour 9 stères	180.00	
dès 10 stères	sur demande, livraison par camion possible, en régie	
Total valeur du bois et forfait de livraison à domicile TTC		

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Conditions de livraison:

Conditions de paiement: net à 30 jours

Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile

Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Pour tout renseignement, contacter: Jean-Paul Borne, forestier, au 079 606 35 37 ou au 026 305 56 52





Bulletin de commande Réalisations en bois

A retourner par courrier, fax ou courriel

Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19
1725 Posieux

Tél. 026 305 56 51
Fax 026 305 56 54
michel.berger@fr.ch

Nom :Prénom.....

Rue : Localité :

Téléphone :Courriel :

QUANTITÉ	LONGUEUR	PRODUITS NON TRAITÉS NI PEINTS	PRIX PAR UNITÉ		TOTAL FR.
pce	250 cm	Table de jardin avec bancs incorporés en chêne ou mélèze (souligner ce qui convient)	1800.00	pris au dépôt	
pce	200 cm	Banc pour jardin et terrasse, modèle <i>Cousimbert</i> en chêne ou mélèze	600.00	pris au dépôt	
pce	200 cm	Banc pour jardin et terrasse, modèle <i>Fribourg</i> en chêne	600.00	pris au dépôt	
m'	sur mesure	Bassin à fleurs avec pieds, en épicéa	250.00	pris au dépôt	
pce	200 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	39.00	pris au dépôt	
pce	250 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	49.00	pris au dépôt	
pce	300 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	59.00	pris au dépôt	
pce	110 cm	Bûche finlandaise	15.00	pris au dépôt	
	à cocher	Demande de devis construction bois	gratuit	sans engagement	
				Total : fr.	

+ TVA 7.7 %

- Pour une table comptez Fr. 200.- par **demi-mètre supplémentaire**. Pour un banc Fr.50.- par demi-mètre supplémentaire.
- Les tables et bancs de jardin sont réalisés en **chêne ou mélèze**, les bassins à fleurs en **épicéa**.
- Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une **protection à base d'huile de lin** : Fr. 100.00 pour un banc/bassin et Fr. 200.00 pour une table (2 couches).
- Nos bois sont **certifiés FSC et COBS** (certificat d'origine bois suisse). Tous les bois proviennent de nos forêts.
- Des photos des produits sont visibles sur notre site www.forets-sarine.ch

Pour tout autre produit ou prestation n'hésitez pas à nous demander conseil.

Conditions de livraison :

La livraison sera facturée en régie et au kilométrage pour le véhicule
Tarif horaire 75.00 frs / heure
Tarif véhicule 1.50 frs / km

Conditions de paiement :

Net à 30 jours. (Raiffeisen IBAN CH24 8015 0000 0139 9223 0)

Produit livré à domicile : oui non

Lieu et date :**Signature :**





Couper des arbres est utile à la nature. Et à nous toutes et tous.

La saison de bûcheronnage commence. Les coupes de bois et les travaux sylvicoles sont utiles à la vitalité et à la stabilité de nos forêts. Attention toutefois: lorsqu'on abat des arbres, le danger guette!

La quantité de bois récoltée l'hiver prochain sera moins élevée que d'autres années. Suite aux tempêtes de janvier et aux attaques de bostryches durant la sécheresse estivale, d'importants volumes attendent déjà d'être transformés. Des coupes sont néanmoins prévues çà et là pour rajeunir et entretenir des forêts de protection, éliminer des arbres malades ou alimenter des chauffages.

Les forestiers espèrent qu'un hiver bien froid, avec des sols gelés, succèdera à cet été très chaud. Ils pourront ainsi utiliser leurs machines sans porter atteinte aux sols. Le travail de ces acteurs est utile car la forêt telle que nous souhaitons l'avoir – et la voir! – nécessite qu'on y intervienne et d'être rajeunie. Elle ne fait pas que fournir du bois; elle protège des bâtiments, des lignes ferroviaires et des routes contre les avalanches, les éboulements ou encore les chutes de pierres. La forêt contribue aussi à purifier l'eau, à protéger le climat et elle offre un lieu de détente ouvert à toutes et à tous.

Les piles de bois qui séchent ou attendent en bord de chemin paraissent énormes et peuvent laisser croire qu'«ils ont coupé toute la forêt», les bûcherons et forestiers. Il n'en est rien et la forêt suisse n'est en aucun cas surexploitée. La gestion des forêts de notre pays est régie par une des législations les plus sévères au monde. La zone forestière est protégée et il est interdit d'y prélever plus de bois qu'il n'en pousse. Toute coupe est soumise à autorisation et les interventions sur de grandes surfaces sont prohibées. La récolte annuelle de bois atteint environ 4,5 millions de mètres cubes sur l'ensemble du territoire suisse, alors que le volume de bois s'accroît de 10 millions de mètres cubes par an. Depuis des décennies, les interventions en forêt sont réalisées au plus proche de la nature, au point qu'elle couvre un tiers du territoire national et héberge plus de 40% des espèces de plantes et d'animaux que l'on trouve chez nous.

Pour effectuer les interventions sylvicoles dans le respect des règles de la nature et de la durabilité, il faut du personnel au fait de toutes les interactions du milieu forestier; les 6000 spécialistes suisses du secteur bénéficient d'une formation poussée. Ils accomplissent une mission formidable dont nous bénéficions tous, mais qui n'est pas sans dangers.

L'accès à nos forêts est en principe ouvert toute l'année, y compris durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires se doivent de mettre en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts: elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il faut respecter:

- les barrages, absolument, car «Chemin barré, vie en danger»
- les triangles de signalisation qui valent avertissement «Passage autorisé, prudence exigée»
- dans tous les cas les indications du personnel forestier
- l'interdiction d'accès aux chantiers de coupe, zones de dangers permanents y compris en dehors des heures de travail et les fins de semaines (en raison de la présence d'arbres déstabilisés, de branches sous tension, etc.)
- les piles de bois qui ne sont pas des structures d'escalade et sur lesquelles il est très dangereux de grimper



ATTENTIOOONNN! Près des chantiers de coupe, le danger rôde, tout le temps.
Il n'a pas congé le week-end. Respectez les barrages et les indications du personnel!
Illustration: Max Spring in Savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail pour la forêt (AWW/CTF)



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence			
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi			
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi			
		17 janvier	21 février	21 mars	
		18 avril	16 mai	13 juin (2 ^{ème})	
		18 juillet	22 août (4 ^{ème})	19 septembre	
		17 octobre	21 novembre	19 décembre	
Corminboeuf	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	Le 1^{er} mardi du mois, l'après-midi			
		8 janvier (2 ^{ème})	5 février	5 mars	
		2 avril	7 mai	4 juin	
		2 juillet	6 août	3 septembre	
		1 ^{er} octobre	5 novembre	3 décembre	
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin			
		7 janvier (2 ^{ème})	4 février	4 mars	
		1 ^{er} avril	6 mai	3 juin	
		1 ^{er} juillet	5 août	2 septembre	
		7 octobre	4 novembre	2 décembre	
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin			
		9 janvier (2 ^{ème})	6 février	6 mars	
		3 avril	1 ^{er} mai	5 juin	
		3 juillet	7 août	4 septembre	
		2 octobre	6 novembre	4 décembre	



Prochainement à Avry-Bourg ! Le rendez-vous des familles

Suite au verso ./.



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Lentigny	Bâtiment communal Rte d'Onnens 11 1er étage	Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		15 janvier	19 février	19 mars
		16 avril	21 mai	18 juin
		16 juillet	20 août	17 septembre
		15 octobre	19 novembre	17 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		28 janvier	25 février	25 mars
		29 avril (5 ^{ème})	27 mai	24 juin
		22 juillet	26 août	23 septembre
		28 octobre	25 novembre	23 décembre
Neyruz	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez- de-chaussée	Le 4^{ème} vendredi du mois, l'après-midi		
		25 janvier	22 février	22 mars
		26 avril	24 mai	28 juin
		26 juillet	23 août	27 septembre
		25 octobre	29 novembre (5 ^{ème})	
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		16 janvier (3 ^{ème})	13 février	13 mars
		10 avril	8 mai	12 juin
		10 juillet	14 août	11 septembre
		9 octobre	13 novembre	11 décembre

Prochainement à Avry-Bourg ! Plus
Le rendez-vous des familles Tél.



d'informations ?
026/347.38.83

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice.
 Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.



30 ans de l'Unihockey Club de Grolley

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos sponsors pour leur soutien,
- Les différentes sociétés pour leur présence amie,
- Les anciennes joueuses et anciens joueurs pour leurs jolies anecdotes,
- Les gens de Grolley pour leur participation,
- Les bénévoles, sans qui cette fête n'aurait pas été aussi agréable.

Votre présence a joué un rôle dans la réussite de cet événement !

L'ambiance était conviviale et chaleureuse.

Tout ce que nous espérions en préparant cette journée.

Grâce à vous, notre journée fut magnifique !

Merci !



Chœur mixte La Concorde de GROLLEY

CONCERT 23 FEVRIER 2019

AVEC A TOUT CŒUR d'Ependes

AUBERGE DE LA GARE 20 HEURES

**VOUS POUVEZ EN TOUT TEMPS NOUS
REJOINDRE !**

Répétitions le mardi à 20 heures
Ecole de Grolley

POUR PARTAGER

UNE AMBIANCE FANTASTIQUE
**AVEC DES CHANTEURS SYMPATHIQUES
ET UN DIRECTEUR DYNAMIQUE**
REPERTOIRE ECLECTIQUE

Renseignements :

079/530 66 71 (Olivier Papaux, directeur)

079/257 67 86 (Fabienne Repond, présidente)



2019

Venez fêter
Nouvel-An avec nous

Auberge de la Gare à Grolley
31 décembre 2018 dès 19h00

Veillez réserver auprès de Sandra Racordon par
courriel : sandra.racordon@windowlive.com
ou par tél. 076 326 86 26
avant le 15 décembre 2018

GROLLEY
www.fsg-grolley.ch



Buffet de la Saint-Sylvestre

Froid :

Terrine maison au foie gras – Pâté selon saison,
Jambon cru – Viande séchée,
Magret de canard fumé,
Tartare de boeuf,
Terrine de mousse de poissons,
Saumon fumé – Saumon poché,
Truite et anguille fumées,
Maquereau aux trois poivres,
Cocktail de crevettes,
Tomates et mozzarella au basilic,
Salades : lentilles, carottes,
céleri, racines rouges, maïs, verte,
concombres, choux blanc et rouge,
Sauces française et italienne.

Chaud :

Rosbif béarnaise,
Gratin dauphinois – Jardinière de légumes.

Desserts :

Assortiment de fromages d'ici et d'ailleurs.
Mousse au chocolat – Mousse aux pruneaux,
Salade de fruits – Fruits frais de saison,
Tartelettes citron et vin cuit,
Vermicelles – Tarte noisettes,
Pruneaux à l'Armagnac – Meringues et crème
double,
Mille-feuille – Profiteroles – Mignardises diverses,
Tiramisù – Crème brûlée,
Vacherin glacé.

Ouvert à tous sur réservation

Par personne 75.00 Fr
Enfants de 7 à 15 ans 28.00 Fr

Boissons en sus





L'Avenir de Grolley a l'immense plaisir de vous convier à son traditionnel concert festif. Cependant, le concert de cette année n'a pas grand-chose de traditionnel, notamment parce qu'il aura lieu exceptionnellement à **Dompierre**, le **vendredi 14 décembre**. Ces circonstances particulières sont accompagnées d'un programme tout à fait spécial.

En effet, l'Avenir aura la chance de partager la scène avec l'**ensemble de cuivre de la Haute Ecole de Musique** (Hemu), site de Fribourg. Ce 'Brass Ensemble' sera dirigé par **Jean-Claude Kolly** et interprétera des œuvres du compositeur américain Leonard Bernstein en guise de première partie.

Ensuite, la scène sera laissée à l'Avenir pour une performance inhabituelle. La fanfare accompagnera **cinq solistes chanteurs** talentueux, tous étudiants à l'Hemu à Fribourg. Ce groupe tout à fait original interprétera des 'Folksongs' de Benjamin Britten. Il s'agit de chansons folkloriques tirées du répertoire traditionnel français que ce compositeur anglais a savamment arrangé pour soliste et piano. Pour l'occasion, le chef de l'Avenir **Gabriel Murisier** a transcrit pour chœur et Brass band huit de ces œuvres pour une performance complètement inédite !

Ce concert tente de lier des mondes de la musique qui peuvent sembler parfois incompatible. Professionnels, amateurs, chanteurs, 'classiqueux' et 'brasseux' seront réunis autour d'un projet ambitieux, de grande qualité artistique et avec des invités de prestige. C'est une rare occasion de voir ce genre de musique et ce genre d'ensembles se produire dans des petites localités, et pas seulement en ville de Fribourg. C'est une chance de désacraliser en quelque sorte une musique qui semble parfois un peu inaccessible. L'Avenir se réjouit infiniment de vous voir **le 14 décembre** à la **salle polyvalente de Dompierre**. Votre nombreuse présence sera un message positif fort en faveur de la culture, notamment la culture locale.